

les nouvelles *VOCA T I O N* Beauté

esthétique
spa

FEVRIER 2009
58^e Année - N° 612
9 €
7, av. Stéphane Mallarmé
75017 PARIS
Tél. 01.43.80.06.47



Création du Syndicat National de la Lumière Pulsée

Le Syndicat National de la Lumière Pulsée (SNLP) a été créé afin de permettre aux esthéticiennes de travailler avec du matériel professionnel sans se voir harcelées par certains médecins.

Le Syndicat SNLP est là pour relayer les efforts fournis par Dermeo

Les buts du syndicat

Le syndicat a pour but :

- de regrouper les acteurs, concepteurs, fabricants, importateurs, distributeurs, entités de formation, utilisateurs de matériel ou professionnels dispensant des soins, ou d'une manière générale, toute personne physique ou morale agissant dans le domaine de la lumière pulsée pour la défense des intérêts professionnels et de ses membres,
- d'engager toute action pouvant concourir au développement et à la prospérité de la profession,
- d'être une force de propositions et de réflexions sur la pratique de la lumière pulsée dans les domai-

nes médicaux et esthétiques,

- de représenter la profession auprès des Pouvoirs publics, des Chambres de Métiers et de Commerce et, en général, de tous les organismes français et/ou communautaires officiels ou privés, pour agir dans tous les domaines se rapportant à la profession,
 - d'examiner et de donner son avis sur les affaires litigieuses que les autorités judiciaires ou administratives peuvent lui soumettre,
 - de rechercher, lorsqu'il en est saisi, un règlement amiable à tout différend pouvant surgir.
- Dans le cadre de ses missions, le syndicat pourra notamment se donner comme moyens d'assurer :
- la représentation et la défense de ses membres auprès des tiers, notamment :

- auprès des Pouvoirs publics à l'échelon local, régional, national et international,
 - auprès des organisations et institutions économiques et sociales qui sont les interlocuteurs habituels des structures adhérentes,
 - auprès des établissements publics ou privés de formation et des organismes mutualisateurs agréés,
 - auprès de l'opinion publique,
 - auprès de toute organisation syndicale et professionnelle.
- assurer la cohésion indispensable entre ses membres en :
- promouvant une réflexion permanente sur la pratique et les modalités d'utilisation des systèmes à lumière pulsée,
 - concourant par son action et la réflexion de ses membres à la mise en œuvre de toute disposition tendant à démocratiser l'utilisation de lumières pulsées,
 - prêtant son concours à toute action susceptible de favoriser les objectifs du syndicat,
 - établissant et maintenant des relations avec tout groupement représentatif qu'il soit national, européen ou international dans tous les secteurs (éducation, formation, esthétiques, médicaux, etc.),

- publiant des bulletins ou tout périodique, en participant à l'édition ou au patronage d'ouvrages professionnels, soit directement, soit par l'intermédiaire d'associations spécialisées,
- créant toute commission ad hoc traitant notamment des problèmes spécifiques à ses membres.

Le Syndicat National de la Lumière Pulsée s'engage à apporter à ses membres tous concours et services (information, mises en commun de moyens matériels ou humains, etc.) en vue d'accroître l'efficacité de l'ensemble de ses membres pour toute question en rapport avec leurs préoccupations.

Le syndicat sera habilité à discuter, à signer des accords applicables à l'ensemble de ses membres, à siéger en commission mixte de négociation de toute convention collective applicable à l'un ou l'autre de ses membres.

Le SNLP a besoin que tous les efforts des professionnels du secteur soient concentrés vers un seul et même objectif.

Dermeo. Tél. 01 72 98 98 72.

Fax 01 72 98 98 73.

e-mail : info@dermeo.com

www.snlp.org ■